

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions
Compte-rendu inter-syndical de la session de printemps 2009
cgt-sntrs, sncs, snesup

La session de printemps s'est déroulée du 4 au 7 mai 2009

Présents :

- *Membres élus* : Collège A1 : D. Binder, B. Maureille, V. Roux ; Collège A2 : E. Crubézy, C. Louboutin, Chr. Morhange ; Collège B1 : R.-M. Arbogast, D. Castex, D. Galop ; Collège B2 : F. Bon, M. Casanova,; Collège C : A. Burens-Carozza, D. Trousson, A. Gineys.

- *Membres nommés* : Collège A1 : A.-M. Guihard-Costa, M. Regert ; Collège A2 : J.-P. Giraud, D. Grimaud-Hervé, Y. Lageat; Collège B1 : A. Delagnes, Collège B2 : M. Christensen.

- *Représentants des Instituts* : Br. Laurieux (directeur scientifique de l'INSHS), Fr. Gaill (Directrice scientifique de l'INEE), S. Archambault de Beaune (DSA INSHS, section 31), R. Chenorkian (DSA INEE) ; N. Penaud (ingénieur support - section 31), M. Desumeur (assistante de la section 31).

~~~~~

## **1- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2008**

Procès verbal adopté à l'unanimité

## **2- ACCUEILS**

### **Demande d'accueil en détachement - première demande**

#### **• à l'INSHS : 1 demande**

La section émet un avis favorable à la demande de détachement au CNRS de B. Mille au sein de l'UMR 7055 - J. Pelegrin dir.

#### **• à l'INEE : 1 demande**

La section émet un avis favorable à la demande de détachement au CNRS de B. Bizot au sein de l'UMR 6578 - G. Boetsch dir.

*[Les sections du comité national évaluent la qualité des demandes de détachements qui relèvent de sa compétence. Cet avis consultatif sera suivi d'un interclassement des demandes, institué par institut. In fine, les directions scientifiques des instituts présenteront les meilleurs dossiers auprès de la direction scientifique du CNRS].*

### **Reconstitution de carrière**

La section 31 émet un avis favorable à la prise en compte, dans leur reconstitution de carrière, de l'intégralité des services des chercheurs suivants:

Th. Cucchi (CR2 - UMR 7209 - J.-D. Vigne dir.) - A. Lenoble (CR1 - UMR 7194 - Chr. Falgueres dir.) - N. Marriner (CR2 - UMR 6635 - J.-Y. Bottero) - O. Moine (CR2 - UMR 8591 - Lecœur dir.) - J.-M. Pétilion (CR2 - UMR 5608 - M. Barbaza) - Fr.-X. Ricaut (CR1 - FRE 2960 - E. Crubézy dir.) - L. Slimak (CR2 - UMR 5608 - M. Barbaza dir.) - N. Teyssandier (CR1 - UMR 5608 - M. Barbaza dir.) - A. Zazzo (CR1 - UMR 7209 - J.-D. Vigne dir.).

### **Campagne 2009 de recrutement chercheur handicap sur CDD**

La section émet un avis très favorable au recrutement de la candidate S. Harmand au CNRS, sur le profil « Étude des comportements techniques et de leurs processus évolutifs, depuis les débuts de la taille de la pierre au plio-pléistocène jusqu'à l'apparition d'*Homo erectus* » proposé par l'UMR 7055 de Nanterre (J. Pelegrin dir.).

*[Pour information : dans le cadre de sa campagne de recrutement de chercheurs pour l'année 2009 et en complément des postes ouverts dans le cadre du concours classique, le CNRS ouvre trois possibilités de recrutement par la voie contractuelle réservées aux candidats handicapés, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, permet d'être recruté en tant que chercheur, sur la base d'un contrat d'une période d'un an renouvelable une fois donnant lieu à titularisation. La sélection des candidats relève des sections concernées par le comité national. Les candidatures retenues par les sections du comité national (après audition et délibération) sont ensuite examinées par un jury composé de l'ensemble des présidents des sections concernées. Ce jury procèdera à un interclassement. Plus d'informations à l'adresse suivante :*

*<http://www.sg.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/handicap/default-fr.htm>*

### **3- AVIS SUR LES DEMANDES PARTICULIERES AUX STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE**

#### **Création de l'unité de service et recherche "Méthodes quantitatives appliquées à la Préhistoire" porté par Pierre Rochette**

La section émet un avis défavorable à cette demande de création d'USR.

### **4- DIVERS CHERCHEURS**

#### **Examen des demandes d'éméritat - 1<sup>ère</sup> demande**

La section émet un avis favorable à la première demande d'éméritat de José Gomez de Soto (UMR 6566 - Marguerie dir.).

#### **Examen des demandes de renouvellement d'éméritat**

La section émet un avis réservé à la demande de renouvellement d'éméritat de Mme Renault-Miskovsky (UMR 7194 - Falguères dir.).

*[Les demandes d'éméritat concernent une période de 5 années. L'éméritat permet au chercheur de poursuivre un travail d'encadrement de thèses, de direction de missions en France et à l'étranger et permet la gestion de contrats. Cette demande est renouvelable. Pour information, la direction scientifique a accepté la demande de renouvellement d'éméritat de P. Pirazzoli (DR émérite depuis 2004 - UMR 8591, Ch. Lecœur dir.) et les demandes d'éméritat de J. Desse, D. Stordeur et E. Crognier.]*

#### **Examen des demandes de renouvellement de mise à disposition**

La section émet un avis favorable à la demande de renouvellement de mise à disposition de J.-Ph. Brugal (DR2 - UMR 6636 - R. Chenorkian dir.).

### **5- DIVERS (hors structures et chercheurs)**

#### **Examen des demandes de subvention des colloques (session de printemps)**

1<sup>ers</sup> ex aequo :

- "Inégalités sociales et espace européen au Néolithique : la circulation des grandes haches en jade alpin" (P. Pétrequin).
- "Des hommes et des plantes : exploitation du milieu et gestion des ressources végétales de la Préhistoire à nos jours" (D. Binder).

3<sup>emes</sup> ex aequo :

- "Paléoenvironnements et Préhistoire du Quaternaire marocain et méditerranéen" (P. Auguste).
- 2<sup>e</sup> Workshop International d'Archéologie du Paysage des Montagnes Européennes. "La construction des territoires montagnards : exploitation des ressources et mobilité des pratiques" (D. Galop).

5<sup>e</sup> :

- " Prehistory and African Rock Arts: New Approaches, Advance and perspective. The Saharan example" (J.-L. Le Quellec)

Demandes non classées :

- "Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine" (M. Albert-Lorca).
- "Panorama de la dendrochronologie en France" (L. Astrade).
- "Mer et montagne dans la culture européenne (16<sup>e</sup> -19<sup>e</sup> siècles)" (A. Cabantous).

## Reuves

### ● Désignation de représentants de la section auprès des instances éditoriales des revues:

- M. Casanova (D. Grimaud Hervé suppl.) au comité scientifique de la revue *Paléorient* ;
- D. Grimaud-Hervé (R. Arbogast suppl.) au comité de rédaction de la revue *Gallia Préhistoire* ;
- D. Castex au comité de rédaction de la revue *Antiquité Africaine*.

### ● Demandes de labellisation

Annonce de l'examen à venir, par la section 31, d'une demande de Labellisation par le CNRS de la revue *Préhistoire et Anthropologie Méditerranéenne* (revue pilotée par l'unité LAMPEA - R. Chenorkian dir.)

## 6- ÉVALUATION BIENNALE DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES CHERCHEURS AFFECTÉS À UNE UNITÉ NON EXAMINÉE

- **SNC 9987** : 1 avis favorable
- **UMR 6012 (Voiron Chr. dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 6042 Geolab (Peiry J.-L. dir.)** : 3 avis favorables
- **UMR 6116 (Tatoni Th. dir.)** : 2 avis favorables
- **UMR 6143 (Lesueur P. dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 6249 (Richard H. dir.)** : 3 avis favorables
- **UMR 6554 (Robin M. dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 6130 (Binder D. dir.)** : 11 avis favorables, 1 avis différé
- **UMR 6566 (Marguerie D. dir.)** : 7 avis favorables, 1 avis différé, 1 avis réservé
- **UMR 6573 (Garcia D. dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 6578 (Signoli dir.) ET UMI 3189 (Boetsch G. dir.)** : 6 avis favorables
- **UMR 6636 (Chenorkian R. dir.) et MAD SNC 9885 (Goncalves dir.)** : 3 avis favorables, 3 avis différés
- **UPR 2147 (Guihard-Costa A.-M. dir.)** : 10 avis favorables, 1 avis différé

## 7- ÉVALUATION QUADRIENNALE DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES CHERCHEURS (ET AVIS DE PERTINENCE SUR LES UNITÉS EXAMINÉES LE CAS ÉCHÉANT)

- **UMR 8157 (Tribovillard N. dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 8185 (Amat dir.)** : 2 avis réservés
- **UMR 8546 (Briquel D. dir.)** : 3 avis favorables

- **UMR 8586 (Chaleard dir.)** : 1 avis favorable
- **UMR 8096 (Michelet dir.)** : 6 avis favorables, 1 avis différé
- **Avis de pertinence sur l'UMR 8096 (Michelet dir.)** :  
Avis très favorable au renouvellement de cette équipe comme unité CNRS, en adéquation avec les centres d'intérêts de l'INSHS et de l'INEE.
- **UMR 8591 (Lecœur dir.)** : 5 avis favorables
- **Avis de pertinence sur l'UMR 8591 Lecœur** :  
Avis très favorable sur le rapport d'activité et le projet de recherche de cette UMR. Avis très favorable au renouvellement de cette équipe comme unité CNRS, en adéquation avec les centres d'intérêts de l'INEE. La section invite l'INSHS à soutenir les programmes interdisciplinaires de cette unité.
- **UMR 9993 (Lecomte dir.)** : 2 avis favorables, 2 avis différés

## 8- QUESTIONS DIVERSES

### • Point d'information sur les jurys d'admission (concours chercheurs)

Les jurys d'admission pour les concours chercheurs seront désormais organisés par Institut. Pour la section 31, les concours 31/03 et 31/05 correspondent à des supports donnés par l'INEE ; ils seront donc traités par un jury d'admission propre à l'INEE. Les postes relevant de l'INSHS seront traités par un jury d'admission propre à cet institut.

### • Point d'information sur les chaires d'excellence

- La ministre V. Péresse a finalement accepté de ne pas prélever les 130 supports destinés aux chaires d'excellence sur le contingent de postes des organismes. Ceci implique pour le CNRS le retour de 90 postes (transformés en 100 postes). Le directeur général du CNRS a décidé, sur ce lot, de garder 30 postes destinés à pallier les carences du recrutement ITA (campagne réduite cette année). 70 postes reviennent donc aux concours chercheurs ; ils seront attribués aux sections et CID par le comité de direction du CNRS en fonction des listes complémentaires des concours chercheurs 2009 (information B. Laurieux). Ces listes seront établies au moment des jurys d'admission.

Les postes seront attribués aux candidats classés sous la barre. La section 31 espère récupérer ainsi plusieurs postes, tant sur le volet InEE que InSHS.

La direction scientifique de l'InSHS a invité les présidents des sections SHS (fin mai ou début juin) à une réunion d'interclassement de leurs demandes (chaque institut procédant à son propre interclassement). L'INSHS table sur 8 à 10 postes. La position de B. Laurieux est de choisir les meilleurs candidats au moment de l'interclassement.

### • Point d'information sur les concours chercheurs et les coloriages de postes

Robert Chenorkian (DSA INEE) souhaite que la section fasse remonter auprès de l'INEE, pour le concours 2010, ses propositions de coloriage (en fonction de la prospective qu'elle réalise). Pour 2009, le passage en institut et le renouvellement des membres des sections au moment même où s'opérait ce travail de coloriage, a empêché de mener ce travail en concertation avec les membres de l'actuelle section 31 du comité national. L'INEE souhaite ouvrir la discussion avec les sections.

R. Chenorkian précise que, lorsque l'INEE sera opérateur (c'est-à-dire qu'il attribuera des postes aux concours chercheurs de la section 31 en direction des unités qu'il "opère"), l'institut ne pratiquera pas (ou peu) de coloriage des postes. Il s'agit en quelque sorte d'un fléchage "institut" sur des postes blancs.

En revanche, lorsque l'INEE donnera à la section 31 des postes sur son volet agence de moyens, les postes seront systématiquement coloriés (ces postes seront nécessairement affectés à des unités non opérées par l'INEE). Le volet agence flèche des postes sur les thématiques de l'institut, vers un autre institut, afin de renforcer l'interdisciplinarité.

Pour l'heure, l'INEE n'a pas encore de chiffres précis à communiquer sur le ratio nombre de postes créés au titre de l'opérateur / nombre de postes créés au titre de l'agence de moyens. La logique devrait selon lui qu'on aboutisse à un équilibre car le rôle d'agence est très important. Pour l'avenir, on ignore encore

de combien de postes "opérateur" et "agence de moyens" bénéficiera la section. Si la majorité des unités de la section 31 bascule en INEE, l'INEE revendiquera le rôle d'opérateur pour toute la section et les postes seront davantage attribués sur le rôle opérateur (le portefeuille de la section lui reviendrait même si des unités restent opérées par l'INSHS). R. Chenorkian rappelle que l'INEE a affecté 10 postes ITA au titre de l'agence (en concertation avec les autres instituts).

Les candidats aux concours chercheurs 2010 postuleront sur des postes dont l'origine sera clairement affichée : des postes INEE "blancs", sans profil, affectés sur des unités opérées par l'INEE (postes correspondants au volet opérateur) ; des postes INEE colorés, affectés sur des unités non opérées par l'INEE (volet agence de moyens).

La section ayant évidemment vocation à conserver des unités opérées par les 2 instituts (INEE et INSHS), elle bénéficiera de postes "opérateur" INEE, de postes "opérateur" INSHS, mais aussi de postes "agence de moyens" INEE et "agence de moyen" INSHS.

R. Chenorkian souhaite travailler de manière extrêmement étroite avec l'INSHS.

Didier Binder rappelle que, lors de la réunion des DU (directeurs d'unité) de la section 31, ces derniers demandaient :

1. au niveau des pôles, la création d'un poste de chargé de mission entre les instituts INEE et INSHS
2. la mise sur pied d'un comité transversal interinstitutionnel (au niveau du pôle) qui ne soit plus adossé au seul INSHS mais monte d'un cran car la section est présente dans plusieurs instituts (INSHS, INEE, INSU). R. Chenorkian appuie cette demande.

R. Chenorkian précise que le souhait que la section puisse être rattachée à plusieurs instituts a été demandé (notamment par le président du Conseil Scientifique du CNRS G. Boetsch) à la direction générale du CNRS (possibilité d'un double rattachement sans possibilité néanmoins d'être bi opéré en raison de l'infongibilité des crédits "opérateur" et "agence de moyens"). Par ailleurs, le DSA précise que A. Migus pense que la loi relative au nombre de tutelles et de partenaires devra connaître des exceptions. Le cas des tutelles MCC (Ministère de la Culture) concerne environ une vingtaine d'unités de la 31 ; cela dépasse d'ailleurs le strict cadre de l'archéologie (pourra t'on parler d'exception récurrente ?). Ce problème se pose également en chimie et concerne un nombre non négligeable de personnes.

*[les changements à la tête de la DPA (direction des partenariats - CNRS) durciront probablement encore davantage la position de ce service, notamment sur ces questions]*

La direction de l'INSHS souhaite associer la section à la réflexion concernant la prospective ; la section 31 a engagé un travail documentaire et une analyse sur les aspects démographiques (pyramide des âges chercheurs et ITA).

#### ● avis de pertinence sur les unités en renouvellement

La section 31 a donné, lors de cette session de printemps 2009, 2 avis de pertinence sur des unités en renouvellement (unités de la vague D : Michelet [UMR 8096] et Lecœur [UMR 8591]). Cet avis constitue une aide pour la direction scientifique et la direction des partenariats (l'avis est seulement consultatif). La section recentre son avis sur la prospective et n'exerce plus, comme par le passé, d'évaluation du bilan des unités (réduction de ses prérogatives dans le cadre de la réforme du CNRS). Les directions scientifiques de l'INEE comme de l'INSHS disent ne pouvoir se passer du rôle du comité national. La section constitue un contrepoids à la direction des partenariats du CNRS. La section a accepté d'envoyer un de ses représentants dans les comités de visite de l'AERES afin de jouer le rôle d'observateur. Elle regrette de ne pas avoir eu communication pour avis des dossiers des laboratoires rattachés à titre secondaire à la section 31 (unité Jarrige par exemple). Sur ce point, B. Laurieux explique qu'il s'agit d'un dysfonctionnement de ses services ; il aurait dû faire une demande AERES pour la session de printemps. Cela rentrera dans l'ordre pour la session d'automne.

#### ● Point d'information sur les participations de membres de la section 31 aux comités de visite de l'AERES

Les comités de visite de l'AERES intègrent statutairement 1 représentant de la section du comité national correspondant à l'unité évaluée. Des membres de la 31 ont donc participé aux comités de visite AERES organisés pour les unités Michelet (UMR 8096) et Lecœur (UMR 8591).

Un des membres de la section précise qu'il a participé à ce comité car il était mandaté par la section, sans quoi il aurait refusé de participer à tout comité de l'AERES.

Globalement, il est à noter que les visites se sont déroulées dans des conditions correctes et que le comité a tenu compte des avis des représentants de la section. La section regrette vivement que les comités AERES n'aient pas souhaité intégrer de représentants ITA de la section (élus C) dans les comités de visite, malgré ses demandes. Par ailleurs, les représentants de la section dénoncent l'atmosphère d'inquisition générée par ces comités AERES.

Précisons que, dans son avis de pertinence, la section travaille en toute indépendance vis-à-vis du rapport de l'AERES (même si un de ses membres participait du comité de visite). L'avis de pertinence de la section doit être rendu sur la base du rapport d'activités de l'unité, et en connaissance du rapport de l'AERES. Il est à noter que, au moment où la section siégeait, les rapports définitifs de l'AERES n'étaient toujours pas en sa possession (ni mis en ligne sur le site web de l'AERES).

*[NB : l'AERES est censée examiner le bilan des unités qu'elle évalue ; le comité national a à présent pour mission d'émettre un avis de pertinence sur le projet proposé par l'unité. L'expérience tend à montrer que l'AERES déborderait de son champ de compétence en se prononçant également sur le volet prospectif. Il est rappelé aux unités examinées qu'elles sont censées ne présenter que le bilan du quadriennal écoulé aux comités de visite.]*

#### • Point d'information sur les choix de rattachement des unités de la section 31

- Lors de la session de printemps 2009 des précisions importantes nous ont été apportées par la Direction de l'organisme (Bruno Laurieux, DS, et Sophie Archambault de Beaune, DSA, pour l'InSHS ; Françoise Gaill, DS, et Robert Chenorkian, DSA, pour l'InEE) quant au mode de fonctionnement des Instituts du CNRS. Opérateur et agences de moyens du CNRS ont vocation à intervenir pour la constitution du soutien de base d'une unité selon des quotités qui feront l'objet d'arbitrages entre les Instituts. Le Comité de Direction du CNRS du 6 mai a émis un avis favorable à la possibilité pour les unités d'afficher leur rattachement à plusieurs instituts. Toutefois cette possibilité ne remet pas en cause l'obligation d'un opérateur unique. Pour ce qui concerne les postes mis au concours par un institut, il faudra dorénavant considérer deux modalités : (1) des postes, en principe ouverts (ni colorisés, ni fléchés), réservés par l'institut-opérateur à ses propres UMR ; (2) des postes, systématiquement colorisés ou fléchés, réservés par l'institut-agence aux laboratoires qu'il ne gère pas. Cette disposition admettrait pour corollaire que les équipes opérées par les universités, UMR ou autres, ne recevraient désormais que des postes fléchés ou colorisés de la part des instituts du CNRS. Ces différentes indications devront évidemment faire l'objet de précisions de la part de la Direction de l'organisme.

- Sous réserve de modifications de dernière minute, au moment où la section 31 siège en session de printemps, une majorité de laboratoires de la section 31 a officiellement opté pour un rattachement à l'INEE en tant qu'opérateur.

Les choix opérés par les unités rattachées à titre principal en section 31 sont les suivants :

- 12 unités ont demandé à être opérées par l'INEE ;
- 7 unités ont demandé à être opérées par l'INSHS ;
- 4 unités ne se sont pas encore prononcées (faute de réunion du conseil de laboratoire).

Le choix de la majorité des unités de la section 31, de basculer vers l'INEE, semble d'ores et déjà établi (toujours sous réserve). Le choix de rattachement des unités de la section 32 s'oriente quant à lui très majoritairement vers l'INSHS. Il est cependant à noter que les membres du bureau du RTP "Archéométrie" ont diffusé un courrier (daté du 30 avril 2009) notifiant les raisons de l'adoption de l'INEE comme opérateur.

#### • Point d'information sur les nouvelles structures opérationnelles

Une nouvelle structure opérationnelle est répertoriée : l'ERL (équipe de recherche labellisée). Elle concerne principalement des équipes de recherche CNRS travaillant dans un contexte INSERM. Aucune information ne nous a été communiquée sur un éventuel élargissement de ce type de structure à l'ensemble du CNRS.

- **Point d'information sur la prospective**

La section a engagé un important travail de prospective incluant : l'analyse du périmètre de la section, l'inventaire des sujets émergents, l'analyse des effectifs (discipline par discipline), de la pyramide des âges et du vivier. Ce travail permettra notamment à la section de faire remonter aux instituts des propositions de coloriage. La section compte quelques 225 chercheurs. 172 d'entre eux sont dans équipes rattachées à titre principal à la section 31. 63 d'entre eux sont dans des équipes rattachées à titre principal à la section 32. Quelques chercheurs ont intégré des équipes rattachées en troisième ou quatrième rang à la section 31.

## **9- INTERVENTION DE BRUNO LAURIOUX - DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'INSHS**

*Bruno Laurioux souhaite engager un dialogue moins formel avec la section et entend, après un exposé de politique général, répondre aux questions de la section.*

- **La réforme générale du CNRS**

La distinction entre opérateur et agence de moyen est à présent clarifiée ; ce qui fait la différence, c'est la fonction.

Lorsque le CNRS opère, il gère ou co-gère une unité. Certaines UMR (la majorité) seront co-pilotées et co-gérées ; d'autres seront en délégation de gestion à l'université ; d'autres en délégation de gestion au CNRS. Pour B. Laurioux, il faut bien distinguer le pilotage scientifique de la gestion. La gestion trace la ligne entre opérateur et agence de moyen.

Les équipes universitaires (l'appellation "équipe d'accueil" ne durera peut-être pas) pourront (à la marge) être conventionnées lorsqu'elles sont "montantes".

La question du choix du rattachement à tel ou tel institut se pose pour un certain nombre d'unité, sur l'ensemble du CNRS, et notamment en section 31. La méthodologie de demande de rattachement a été mise au point par la direction du CNRS :

- les équipes réunissent 1 conseil de laboratoire qui procède au vote (choix entre N institut pour choisir qui opérera l'unité) ;
- le DU adresse à chaque institut concerné (l'institut de départ et l'institut d'arrivée) une lettre motivant son choix ;
- le procès verbal du conseil de laboratoire sera joint aux courriers ;
- après réception des courriers, les instituts se déterminent (en concertation ?) ;
- en cas de désaccord entre instituts, le comité de Direction du CNRS tranche.

NB : une lettre vient d'être adressée par B. Laurioux à l'ensemble des DU pour expliciter cette démarche.

- **L'INSHS**

Bruno Laurioux indique que la lettre n°3 de l'INSHS donne accès à un fichier Powerpoint synthétisant le projet scientifique de l'INSHS (projet en ligne sur le site du CNRS).

La campagne de PEPS en cours (programmes émergents premier soutien) a déjà suscité plus de 200 propositions pour 25 possibilités, possibilités sélectionnées au fil de l'eau (la fin de la campagne est fixée au 31 mai ; les propositions déposées au delà pourront être examinées lors de la prochaine campagne de PEPS). Pour B. Laurioux, c'est un franc succès qui signale les nouvelles orientations de l'INSHS.

Sur la question opérateur/agence de moyen, B. Laurioux précise que chaque institut peut se voir confier, en liaison avec la communauté scientifique, dans son périmètre scientifique, des missions de coordination nationale (prospective et programmation ; référent vis-à-vis des agences de financement). Il insiste sur le rôle essentiel des sections dans la prospective :

- d'une part en matière d'emplois (programmation des moyens sur plusieurs années en terme d'emploi) ; la section doit réfléchir à une programmation plus fine sur du moyen et du plus long terme; elle doit proposer des coloriages de postes pour le court terme et trouver (pour du plus long terme) les domaines où prévoir des forces conséquentes ;
- d'autre part dans la veille des thématiques émergentes pour les années à venir (ou encore sur les thématiques essentielles, ou en danger). Le rapport de conjoncture nécessitera sans doute la mise sur pied de groupes de travail associant des associations savantes, des membres du CNU...

- **La session de printemps du comité national**

Le Directeur Général du CNRS a adressé une note aux présidents de section pour expliquer ce qu'il attend d'eux au moment des avis de pertinences (c'est-à-dire l'examen des unités). Cet avis de pertinence doit se faire en référence à la fois à la prospective, au programme scientifique, à l'évaluation opérée par

l'AERES et au regard de la stratégie de l'organisme (plan stratégique CNRS 2020 et nouveaux programmes scientifiques des instituts tels qu'ils ont été votés par le Conseil d'Administration et le Conseil scientifique du CNRS de novembre 2008). La section doit donner son appréciation sur le caractère stratégique de l'association de l'unité au CNRS. L'AERES fait pour sa part l'évaluation de l'existant. Les sections ne doivent pas se sentir engagées par le rapport de l'AERES. Bruno Laurieux précise que les avis des sections doivent tenir compte de la viabilité de l'unité au sein du CNRS.

● **Questions réponses avec les membres de la section :**

- Question : En 31, une partie des unités sera opérée par l'INEE, l'autre par l'INSHS. Comment seront gérées par SHS les unités opérées par l'INEE ?

Réponse : cela se contractualisera normalement comme cela a été fait jusqu'à présent (les dotations données cette année proviennent dans certaines unités déjà de 2 instituts différents) ; un plancher sera assuré pour les unités. La détermination de la répartition de la somme de la dotation sera en concertation entre les 2 instituts ; il s'agit d'un investissement global du CNRS. Il y aura une dotation SHS pour des unités en INEE. Dans la prochaine demande de moyens, les unités pluridisciplinaires feront leur demande dans le cadre d'un crédit globalisé (la demande de moyens n'aura pas un degré de précision fort ; la demande globale sera traitée par les 2 instituts).

- Question : Quid des crédits CNRS dans les équipes gérées par les universités ?

Réponse : Cela fera l'objet de contrat où sont énumérées les universités (avec des planchers). Le CNRS signe à présent un quadriennal avec l'université, et non plus avec l'État. Il existe une possibilité, du côté des équipes d'accueil, que le Ministère ne les reconnaisse pas.

- Question : la section n'a pas pu prendre connaissance des rapports définitifs de l'AERES pour son avis de pertinence.

Réponse : la section siège tôt dans l'année et l'AERES est en retard. Cela dit un membre de la section siège au comité de visite AERES. L'avis de pertinence, sur les unités interdisciplinaires répondant à des logiques d'instituts différents, doit tenir compte du caractère stratégique de l'unité en fonction des instituts.

- Question : quid de la présence d'un représentant ITA au sein des comités de visites AERES ?

Réponse : la coutume à l'AERES est de faire appel à un ITA si l'unité évaluée comprend un nombre significatif d'ITA (de plus, cela dépend du délégué). L'AERES reste maître de la composition de ses comités (en dehors de membres de droit). Parfois l'AERES fait appel à un élu C ou à un ingénieur de recherche hors comité national. L'AERES ne procède pas à l'évaluation du personnel ; les questions de statut ne l'intéressent pas mais l'évaluation du fonctionnement d'une équipe la concerne et cela englobe les ITA. La présence d'un étranger n'est pas systématique !

- Question : les environmentalistes de la section 31 ont un tropisme vers l'INEE. Quelle est la position de l'INSHS vis à vis des équipes de Préhistoire ?

Réponse : L'INSHS n'est pas en guerre contre l'INEE. Il existe des intersections, des zones de recouvrement (c'est d'ailleurs là que se fait la bonne science). Il ne faut pas que les unités se déterminent pour des questions de "gros sous". L'INEE a très peu d'unités en opérateur, il est légitime qu'il ait envie d'en avoir davantage mais il ne pourra plus dès lors jouer rôle de "père Noël" avec son volet agence de moyens.

*[si à l'avenir l'INEE est amené à opérer de nombreuses unités de la 31, voire suffisamment pour revendiquer le portefeuille de la section, le CNRS tiendra très vraisemblablement compte de ces basculements dans les crédits alloués à l'INEE en tant qu'opérateur, crédits dont bénéficieront logiquement les unités de la 31 opérées par lui. Par ailleurs, les volets opérateur et agence de moyens étant a priori amenés à s'équilibrer à l'avenir, l'INEE pourra continuer de donner des moyens (crédits, postes) aux unités de la section 31 opérées par l'INSHS]*

- Question : L'INEE bénéficie d'un gros volume de bourses de doctorat comparativement à d'autres instituts; mais il doit les distribuer aux autres instituts sur son volet agence de moyens.

Réponse : Le volet agence sera diminué. Ce qui m'inquiète ce sont les rumeurs qui circulent sur le fait que le directeur scientifique de l'INSHS a pour mission de tuer les SHS ; c'est de la désinformation.

L'archéologie préhistorique a tout à fait sa place à l'INSHS.



Le DG du CNRS est attentif à une répartition équitable des mi-lourds entre instituts: 1 million en SHS sur les labos d'archéologie ; demain ce sera le même chiffre : qui profitera à d'autres si vos labos décident de passer en INEE. Il faut porter la réflexion sur des questions de nature scientifique...

- Question : Les postes proposés par l'INSHS aux concours chercheurs sont en diminution.

Réponse : L'INSHS a mis moins de postes en 31 car EDD en mettait au titre de l'agence de moyens (cette année aussi, au titre d'opérateur sur des thématiques de recouvrement). Ces questions de rééquilibrage peuvent se discuter, le nombre de postes affectés aux instituts peut évoluer. L'INEE ne pourra plus donner des postes aux autres instituts en grande majorité.

- Question : Les unités attendent un signal fort des instituts : postes, moyens...

Réponse : Je refuse de faire de la retape comme... À vous de réfléchir aux problématiques scientifiques. Cela peut poser problème à certains de passer en INEE (promotion au "facteur H") : ça c'est la réalité des choses. L'INSHS ne fait pas de retape mais attention au choix de la communauté scientifique que vous voulez intégrer !

Pour les équipements mi lourds : cette année, en SHS, ces crédits ont largement bénéficié à des unités de la section 31 ; si ces unités passent en INEE, elles s seront dans une autre configuration dans leur demande d'équipement mi lourd mais l'INSHS garde ses budgets mi-lourds !

- Question : l'INEE finance des doctorats sur des approches culturalistes en Préhistoire. Dans 5 ans, qui recrutera ces personnes ?

Réponse : L'INSHS peut financer des postes sur son volet Agence de Moyens.

- Question : Pouvez-vous tirer un premier bilan des demandes PEPS déposées ? Ces programmes vous permettent-ils de faire de la prospective sur les thématiques émergentes ? Quels sont les critères de recevabilité ? La section pourra t'elle bénéficier d'un retour d'information sur ces programmes afin de compléter son travail de prospective ?

Réponse : Toutes les disciplines sont représentées. Le lien avec la prospective est naturel ; l'institut travaille sur une base de données qui lui permet de classer les projets et d'identifier les champs scientifiques. Nous vous proposerons un bilan à l'automne. Les critères de recevabilité sont : l'innovation dans la problématique terrain / l'interdisciplinarité / l'absence de financement et de soutien par ailleurs / soutien à un nouvel arrivant dans un labo qui ne finance pas son projet hors quadriennal. Il faut éviter les financements de colloques mais proposer de vrais projets de recherche à risque, de court terme et qui peuvent déboucher sur autre chose (ANR...). Pas de vacances prévues. Le dossier nécessite un simple visa du DU. Ces projets peuvent être portés par des chercheurs ou enseignants chercheurs d'EA ou d'UMR (pas par des ITA pour l'instant, ni doctorants, ni vacataires).

- Question : Quid de la politique du soutien aux revues scientifiques par l'INSHS ?

Réponse : La somme allouée par le CNRS a augmenté. Le soutien se traduit par des moyens humains ou financiers ; plus de revues sont soutenues que l'an dernier. Ce soutien a été réalisé au regard des avis émis par la section. Bruno Laurieux rappelle qu'il était le « *national contact* » point pour l'ERIH dont l'objectif était de diffuser les bonnes pratiques (comité lecture, referees...). Le classement opéré en 3 catégories avait pour objectif de contrebalancer pour les "humanities" le classement de Thomson Web of science). Les revues classées en A (mondial), B (européen) ou C (nationales) sont toutes de grande qualité. Ce qui compte n'est pas d'être classé en A, B ou C, mais de figurer sur la liste de référence des revues qui suivent de bonnes pratiques.

- Question : quid des résultats des délégations, éméritats, médailles (proposition de médaille de Bronze pour R. Paris et d'argent pour J. Pelegrin) ?

Réponse de A.S. de Beaune : on compte 7 délégations en EDD ; peu en SHS. Elle n'a pas encore les chiffres. Pour les éméritats, cela sera arbitré par le conseil scientifique et le conseil d'administration fin mai. Quant aux médailles, la procédure suit son cours...

## 10- INTERVENTION DE FRANÇOISE Gaill - DIRECTRICE SCIENTIFIQUE DE L'INEE

Françoise Gaill vient de la biologie et de l'écologie ; elle découvre la communauté de la section 31 depuis sa nomination à la direction scientifique d'EDD puis de l'INEE. Elle a pu s'apercevoir combien cette communauté est présente, vigoureuse, active et dynamique. Sa capacité de pluridisciplinarité lui plaît. Elle espère que l'INEE en bénéficiera dans l'avenir. Françoise Gaill ne revient pas sur la question des objectifs de l'institut mais elle invite largement la section 31 à participer à la semaine de perspectives organisée par l'INEE à Rennes à compter du 11 mai. Consciente des interrogations qui animent notre section, elle souhaite y répondre.

- Question : un bruit de couloir circule : il serait question de permettre aux unités d'être opérées par 2 instituts. Comment va s'opérer le rattachement ?

Réponse : Depuis 1 à 2 mois, la direction générale du CNRS propose que les unités souhaitant être rattachées à 1 institut particulier adresse aux instituts de départ et de destination un courrier explicitant leur choix de rattachement, choix validé par vote en conseil de laboratoire. L'INEE a reçu des demandes de directeurs de la section 31. Cette question sera traitée cette semaine en comité de direction. Selon elle, il est toujours d'actualité qu'un seul institut opère (ou gère) une unité, même s'il peut y avoir un rattachement à 49% à un autre institut. Les réformes en cours n'impliquent pas de modifications du Comité national : les chercheurs restent rattachés à une section. L'INEE souhaite que les unités de la section 31 participent activement à l'élaboration des thèmes de recherche et à la prospective de l'institut. Le directeur général a dit ce matin même qu'une unité peut relever scientifiquement de plusieurs instituts mais que, pour la gestion, le rattachement se fait auprès d'un seul et unique institut.

- Question : Qu'est ce qu'implique le fait d'être rattaché scientifiquement à plusieurs instituts ?

Réponse : la participation à la prospective scientifique des 2 Instituts ; la science se fait à l'interface de plusieurs disciplines. Chaque institut est composé d'une part opérateur et d'une part agence de moyens. Pour l'INEE c'est d'autant plus naturel qu'EDD et SDE fonctionnaient sur ce modèle qui est la source du fonctionnement généralisé aujourd'hui à l'ensemble des instituts. Cette façon de fonctionner promeut l'interdisciplinarité. L'INEE se compose de trois grandes communautés : l'écologie - la biodiversité et les relations homme-milieu. L'autonomisation des instituts conduirait à l'éclatement du CNRS, c'est pourquoi il est essentiel de promouvoir l'interaction entre les instituts. L'INEE, qui s'appuie sur le socle du comité national, souhaite bénéficier de l'image "CNRS" pour promouvoir la recherche scientifique ; la recherche de l'excellence est l'image de marque du CNRS.

Françoise Gaill explique que 2 instituts peuvent participer au soutien de base d'une unité (l'un au titre d'opérateur, l'autre à celui d'agence de moyens). Cela a déjà commencé cette année et cela a vocation à s'élargir à l'avenir. Cela nécessite de vraies discussions entre instituts.

- Question : L'infongibilité des 2 enveloppes "opérateur" et "agence de moyens" n'interdit elle pas que 2 instituts financent les soutiens de base ?

Réponse : Cette année le CNRS respecte le contrat établi sur le montant du soutien de base. Une unité opérée par l'INEE touchera le montant accordé ; un montant d'un autre institut peut être perçu au titre de l'agence de moyens. La somme des deux apports produit un montant plus conséquent. Le rôle de l'agence de moyens peut clairement intervenir sur le soutien de base (c'est aussi valable pour les bourses, l'équipement, les moyens humains et financiers...). La synergie renforce les unités.

- Question : Quel lien formel existe t'il entre l'INSH et l'INEE ?

Réponse : Côté INEE, Stéphanie Thiébault est en charge des actions transversales ; elle travaille avec l'INSHS dans le développement de ces aspects. Elle ne gère pas de laboratoires. Par ailleurs l'INEE réfléchit avec SHS sur l'éventualité de nommer 1 DSA (directeur scientifique adjoint) susceptible de s'occuper des unités rattachées à l'INEE et à l'INSHS.

- Question : Les DU de la section 31 ont exprimé leur volonté de travailler avec un chargé de mission INEE/SHS, éventuellement en lien avec les pôles chargés d'assurer la continuité thématique du CNRS).

Réponse : Les questions surgissent en même temps qu'on trouve les réponses ; le CNRS n'a pas défini la manière dont les pôles vont fonctionner ; c'est en cours de réflexion. La question du mode opératoire des relations entre instituts n'est pas encore définie. Françoise Gaill invite la section à faire remonter toutes propositions à la direction générale du CNRS.

- Question : Il existe un comité d'archéologie au niveau national adossé à l'INSHS. Demain l'archéologie sera partagée entre les instituts INEE et SHS. Pourquoi ne pas envisager de placer ce comité sous l'autorité de l'INSHS et de l'INEE ? Les DU sont favorables à l'idée d'un comité transversal traitant des dossiers spécifiques à l'archéologie. Nous souhaitons faire remonter cette idée.

Réponse : L'INEE développe une approche intégratrice qui permet de dépasser les aspects disciplinaires. Cela pose problème aux communautés disciplinaires, nous en sommes conscients et réfléchissons à ces aspects. Pour l'INEE, l'Archéologie est bien identifiée comme domaine d'importance : il y a des disciplines majeures qui risquent d'éclater ; il faut trouver ensemble le moyen de les porter pour leur donner une visibilité internationale.

- Question : Pouvez-vous tirer un premier bilan des demandes PEPS déposées ? Les thématiques retenues paraissent essentiellement tourner autour de la bio et ne concerne la section 31 qu'à la marge (et sur des thématiques bio et non en archéologie).

Réponse : L'INEE a retenu 8% des PEPS déposés ; le travail de sélection a été énorme, nous avons été étonné par le succès de cette formule. L'INEE a cherché à voir, dans ses 3 communautés, quels étaient les PEPS les plus innovants. La difficulté était liée au nombre de labos rattachés à l'INEE ; en section 31, seuls 4 unités étaient rattachées en INEE. Cela va rapidement évoluer. La formule des PEPS est intéressante et sera poursuivie ; il pourrait être question de supprimer les ATIP pour créer plus de peps (le financement des PEPS va s'accroître). INEE travaille sur 2 hypothèses :

- celle de PEPS internationaux (ce qui permettrait notamment de collaborer au niveau international et/ou d'aider les outils de type PICS, GDRE, GDRI qui ne sont plus financés par les instituts mais par la DRI à présent (direction des relations internationales). Ce serait une manière d'aider à la création d'opération ;
- celle de PEPS inter-instituts (cela serait notamment envisagé avec l'INSHS).

- Question : L'INEE finance des allocations de thèse sur l'environnement et aussi sur la Préhistoire et la culture matérielle ; cela veut-il dire que l'INEE pourrait recruter ces futurs docteurs (allocataires de thèse) sur des concours chercheurs ?

Réponse : Ces postes sont l'expression de notre intérêt et d'une politique scientifique volontariste. Attirer des jeunes, les former au niveau du doctorat, construire un vivier pour le recrutement... L'INEE construit sa politique sur 4 ans. Cela implique bien le recrutement. Votre communauté nous intéresse ; elle nourrit les réflexions et les approches méthodologiques de l'INEE. Il y a des cultures différentes qui s'hybrident ; cela donne des idées nouvelles sur la façon de répondre aux questions via des méthodes qui ne sont pas du domaine d'origine. La communauté SHS modifie l'approche des autres communautés sur les plans conceptuels et techniques. La manière d'appréhender un objet n'est pas du tout la même selon les communautés scientifiques. C'est aussi pour ça que l'archéologie intéresse tant l'INEE.

- Question : Comment définir ensemble les sujets de thèse pour ces allocations ? certains sujets peuvent être redondants avec les projets de jeunes chercheurs.

Réponse : la prospective va nous permettre d'aller plus loin et la section 31 est une force de proposition. Quant au recrutement, la politique de l'INEE est de toujours recruter les meilleurs (qualité scientifique de la personne). Quels sont les domaines émergents ? Quels sont les candidats de qualité ? Quelles sont les adéquations ? Ce travail de prospective scientifique (pour 1 2 ou 3 ans) doit se construire via un dialogue entre DSA et la section. Les idées sont nourries par les communautés scientifiques.

- Question : Quel est votre regard sur les avis de pertinence que doit émettre la section en regard de la stratégie du CNRS et des stratégies propres aux Instituts ? On peut le décliner de manière différenciée selon les équipes qui constituent les laboratoires. Pour cette année, on n'a pas l'information officiellement sur le choix de rattachement des unités examinées à l'un ou l'autre des instituts. La section doit proposer un avis de pertinence tenant compte de plusieurs scénarii ?

Réponse : Le travail du comité national est de s'exprimer sur le projet de l'unité examinée. L'INEE possède des thèmes prioritaires ; un certain nombre de laboratoires de la section 31 sont au centre de ces thèmes. Ces unités sont pour nous prioritaires et nous les défendons. La politique scientifique permet de jouer à la marge et de travailler avec des unités qui ne sont pas dans ces caractéristiques là ; on peut donc discuter de l'intérêt scientifique de ces laboratoires pour l'INEE. Pour l'INEE, les choix ne se font pas sur la base du nombre de CNRS dans l'unité ou de la taille de l'université partenaire.

- Question : Certaines unités ne trouvent pas leur place dans le projet d'institut INEE tel qu'il est publié (absence de la Préhistoire) mais se retrouvent davantage dans les propos que vous tenez.

Réponse : Il faut tenir compte de mon discours, l'avenir nous intéresse, il y a quelque chose à construire ensemble. À toutes les périodes, un objet a une histoire susceptible de nous indiquer des choses sur son environnement y compris humain. Françoise Gaill ne voit pas de raison pour que la section 31 soit plus en INSHS qu'en INEE d'autant qu'il existe une dimension anthropologique croissante en INEE. La base de l'institut est les systèmes environnementaux : anthroposystèmes ou écosystèmes.

Si un nombre croissant de laboratoires se rattache à l'INEE, les finances liées à ces laboratoires vont être transférées par le CNRS vers cet institut : il n'y aura aucun problème de financement des unités. Il y aura un rééquilibrage au niveau des moyens (thèses, CDD, postes mais aussi grands équipements, plateformes que l'INEE souhaite développer...). Il n'y aura pas non plus de problèmes de mobilité ou de changement d'unité, pas de problème au niveau de l'évaluation des chercheurs. Tout cela se fera en bonne entente entre les instituts : en cas de conflit, la direction générale tranche. On s'oriente vers un consensus.

L'INEE a réduit le volet agence de moyens qui caractérisait EDD par rapport au volet opérateur. Si un nombre croissant de laboratoires est opéré par l'INEE, le rôle d'opérateur augmentera en proportion. Françoise Gaill veut donner aux labos les moyens de travailler.

Robert Chenorkian : Au fur et à mesure des recrutements thématiques de l'INEE sur des postes chercheurs, vont se créer ou se développer de nouvelles communautés scientifiques. Cela est non exclusif; c'est une démarche de construction et d'évolution. Cela doit-il induire une vigilance sur le plan de la prospective et de l'affectation ? pas forcément. Pour l'INEE, le travail de prospective de la section 31 fait qu'aujourd'hui, justement, la section participe à la construction des thématiques relevant de l'INEE.

Le lien doit être renforcé entre la prospective menée par les sections, le travail du Conseil scientifique de département et les décisions du département.

Il doit y avoir un rapprochement fort entre instituts et sections ; un lien fort entre les conseils scientifiques d'instituts et les sections.

## **10- MOTIONS VOTÉES PAR LA SECTION 31**

### **Motion sur les détachements**

Depuis trois ans, le CNRS n'organise plus de campagne de détachement, se bornant à honorer ses engagements auprès de diverses fondations, du collège de France (...) et ce malgré les demandes réitérées de plusieurs sections du comité national (31, 32 et 33) pour qui les détachements sont le seul garant de fructueuses collaborations scientifiques avec les agents du Ministère de la Culture, de l'INRAP, les enseignants du secondaire...

Depuis 2007, la section 31 reçoit chaque année des dossiers de candidature spontanée au détachement, dossiers qu'elle accepte d'évaluer malgré l'absence de campagne officielle. La section opère ce classement dans la mesure où elle entend aider la direction scientifique dans ses choix lorsque des postes de détachement non pourvus dans les fondations sont réaffectés aux sections.

La section 31 renouvelle sa demande d'affichage d'une campagne de détachements auprès de la direction scientifique du CNRS.

En outre, la section souhaite pouvoir évaluer les activités des chercheurs détachés (comme d'ailleurs des enseignants-chercheurs en délégation), afin d'intégrer les résultats et les perspectives de leurs recherches à sa prospective scientifique.

### **Motion sur le rétablissement d'un poste de DSA chargé de mission entre l'INSHS et l'INEE**

Considérant le rattachement probable des unités de la section 31 à des opérateurs de recherche différents (notamment InSHS et InEE), la section souhaite :

- l'identification d'un DSA ou chargé de mission auprès des Pôles du CNRS, en charge de l'ensemble des unités de la section 31 ;
- le positionnement du Comité transversal de l'archéologie, actuellement adossé à l'InSHS, dans une zone d'intersection entre les principaux instituts concernés.

**Motion sur les avis de pertinence du rattachement au CNRS des unités en rattachement secondaire à la section 31**

Faute d'en avoir été saisie par la direction du CNRS, la section n'a pu contribuer à l'analyse des projets portés par les unités de la vague D rattachées à titre secondaire à la section 31. Ces unités, en rattachement principal aux sections 32 et 39, accueillent pourtant des chercheurs de la 31. La section rappelle son attachement à la continuité thématique du CNRS et réaffirme l'importance d'une évaluation des chercheurs dans leur environnement scientifique. Elle souhaite donc donner un avis, lors de la prochaine session d'automne, sur les projets des unités de la vague D qui lui sont rattachées à titre secondaire.